

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 03 octobre 2017

Convocation du 22/09/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 10

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 06/10/2017.

L'an deux mil dix-sept, le trois octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Claude LECHAT, Armelle PONCET, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Mireille FOURMOND, Marie-Claire VIRIEUX.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Jean-Baptiste ROTTIER, Christophe GAIGNON, Thierry MARCHAU.

Bon pour pouvoir :

DCM 2017-60

ONF- destinations des coupes de bois-exercice 2018

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

1 - APPROUVE à l'unanimité des membres présents l'inscription à l'état d'assiette en 2018 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
FORET COMMUNALE DE LA BREILLE LES-PINS	13_U	5.78	Ensemencement	VENTE
	17_U	8.39	Ensemencement	VENTE

2 - VENTE à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette opération.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 05/10/2017
Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 06/10/2017
Et de la publication 06/10/2017

